

EURE ET LOIR  
Commune de MARBOUE



Maître d'ouvrage:

Commune de MARBOUE  
11 rue du Docteur Péan  
28200 MARBOUE

REFECTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE  
SUR LE LOIR  
Entre l'Avenue Aristide Briand et la Rue du Moulin

DCE

<b>Lot 1 :</b> Métallerie <b>Lot 2 :</b> Charpente	<b>R.C</b>	<i>Indice B</i>
	Règlement de Consultation	<i>Date : 15/09/2020</i>
	<i>Ordonnance 2015-899 du 12 juillet 2015 modifiée Décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié</i> TRANCHE FERME Remise des offres avant le : <b>Vendredi 02 Octobre 2020 à 12h00</b>	



Maître d'oeuvre:

AVR Conseil  
19-21 Rue Thales de Millet  
72000 LE MANS  
Tél: 02 43 57 23 96  
[jm-roncier@avr-conseil.com](mailto:jm-roncier@avr-conseil.com)

# SOMMAIRE

## **1 - Pouvoir Adjudicateur**

## **2 - Objet de la consultation**

## **3 - Conditions générales de l'appel d'offres**

3.1 - Remise des offres

3.2 - Décompositions des lots

3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

3.4 - Modalités de financement et de paiement

3.5 - Variantes

3.6 - Forme juridique de l'attributaire

3.7 - Délai de validité des propositions

3.8 – Intervenant

## **4 - Dossier de consultation**

4.1 - Contenu du dossier de consultation

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

## **5 - Présentation des offres et candidatures**

5.1 - Documents à produire

5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

## **6 - Jugement des propositions**

## **7 - Renseignements complémentaires**

## **1 - Pouvoir Adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est :

### **La Commune de MARBOUE**

Représenté par Mme. CHASSELOUP, Maire de Marboué

11 rue du Docteur Péan - 28200 MARBOUE

Tél : 02.37.45.10.04

## **2 - Objet de la consultation**

La consultation porte sur la **rénovation des tôles de soubassement perforées, le remplacement de la totalité du platelage existant et des mains courantes.**

L'exécution des travaux se feront **sur la passerelle existante qui relie la rue du Moulin à l'avenue Aristide Briand passant par-dessus le Loir à MARBOUE (28200)** dans le département de l'**EURE ET LOIR**.

La consultation est passée par Procédure adaptée selon l'ordonnance 2015-899 du 12 juillet 2015 modifiée et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

## **3 - Conditions générales de l'appel d'offres**

### 3.1 - Remise des offres :

La date et heure limite de réception des offres à la mairie est le **Vendredi 02 Octobre 2020 à 12h00**

### 3.2 - Décompositions des lots :

Le marché sera fractionné en deux lots tranche ferme:

- Lot 1 Métallerie
- Lot 2 Charpente

### 3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à : **7 semaines y compris délais de préparation.**

Démarrage impératif le **Lundi 09 Novembre 2020.**

### 3.4 - Modalités de financement et de paiement

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique pour la tranche ferme.

Le paiement se fera sous un délai de 30 jours, par virement bancaire, à compter de la réception des factures ou demandes de paiement.

### 3.5 – Variantes

Les variantes sont autorisées.

### 3.6 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### 3.7 - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3.8 – Intervenant

La maîtrise d'œuvre, le pilotage et la coordination du chantier est assuré par :

#### **AVR Conseil**

19-21 Rue Thales de Millet – 72000 Le Mans

Représenté par : Monsieur Jean Maurice RONCIER

Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs : Sans Objet

Contrôle technique : Sans Objet

## **4 - Dossier de consultation**

### 4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,
- La décomposition des prix global et forfaitaire,
- Le calendrier d'exécution des travaux

### 4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme des marchés publics [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique valide permettant une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

La reproduction des éléments du dossier de consultation chez un reprographe, sera à la charge du soumissionnaire.

### 4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## **5 - Présentation des offres et candidatures**

### 5.1 - Documents à produire

L'ensemble des documents seront rédigées en langue française.

L'unité monétaire sera l'Euros (€).

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature ces justificatifs ne sont plus obligatoires et sont remplacés par DUME (Document Unique de Marché Européen) mais sont encore tolérés.

- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat

### Contenu de l'offre

- Acte d'engagement
- La décomposition de prix
- Note méthodologique comportant :
  - \* les moyens humains avec formations et matériels affectés au chantier
  - \* l'organisation et méthode d'exécution
  - \* les dispositions et contrôle pour garantir la qualité des prestations
  - \* la provenance des matériaux
  - \* la politique écologique, économique et gestion de déchets proposée
  - \* le respect du planning

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

### 5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

#### Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.amf28.org>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CADES, PAdES.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

## 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 51 à 54 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le jugement s'appuiera sur les critères suivants :

CRITERES				
<b>Note méthodologique</b>				
	Sous-critères	Pondération sous-critères	Note sous-critères de l'entreprise	<b>40%</b>
	Moyens humains et matériels destinés au chantier	20,0%		
	Organisation et méthode d'exécution	30,0%		
	Dispositions et contrôle pour garantir la qualité des prestations	20,0%		
	Provenance des matériaux	20,0%		
	Politique écologique, économique et gestions des déchets	10,0%		
	TOTAL sur	100,0%		
	donc Note sur	10,0		
<b>Note prix</b>	10 X prix de la meilleure offre / prix de l'offre	Note sur	10,0	<b>40%</b>
<b>Note délais</b>	Note sur le délai d'exécution et proposition planning	Note sur	10,0	<b>20%</b>

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre en adéquation avec le cahier des charges et le budget de l'opération. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## **7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

### 1) Renseignements administratifs

Commune de MARBOUE

11 rue du Docteur Péan

28200 MARBOUE

Téléphone : 02.37.45.10.04

Courriel : [MAIRIE-DE-MARBOUE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-MARBOUE@wanadoo.fr)

### 2) Renseignements techniques

AVR Conseil

19-21 rue Thalès de Milet

72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 57 23 96 / 09 67 00 23 96

Courriel : [geometre@avr-conseil.com](mailto:geometre@avr-conseil.com) ; [jm-roncier@avr-conseil.com](mailto:jm-roncier@avr-conseil.com)